Broyage Criblage Environnement



Demande d'autorisation environnementale

Site de revalorisation de déchets non dangereux Livry-Louvercy (51)

Résumé non technique de l'étude d'incidence (pièce jointe n°5)

Version 01 | Mars 2026

Dossier réalisé avec le concours de

GNAT INGENIERIE

Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2
Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr
Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR 3
2 LOCALISATION DE L'INSTALLATION 3
2.1 SITUATION CADASTRALE 4
2.2 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU 5
3 FAUNE – FLORE – HABITATS NATURELS 6
3.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL 6
3.1.1 ETAT INITIAL DU SITE 6
3.1.2 ZONES NATURELLES REMARQUABLES 6
3.1.3 CONCLUSION 7
3.2 ANALYSE DES EFFETS DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT 7
3.3 MESURES PREVUES POUR EVITER OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT 8
4 EAU 8
4.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL 8
4.1.1 EAUX SUPERFICIELLES 8
4.1.2 EAUX SOUTERRAINES 8
4.1.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN 8
4.2 ANALYSE DES EFFETS ET DES IMPACTS DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT 9
4.2.1 ALIMENTATION ET CONSOMMATION EN EAU 9
4.2.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES 9
4.2.3 GESTION DES EAUX PLUVIALES DES ZONES ETANCHES 9
4.2.4 GESTION DES EAUX USEES INDUSTRIELLES (EI) 9
4.3 CONFORMITE AUX SCHEMAS 9
5 AIR 10
6 BRUIT 10
7 DECHETS 10
8 TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT 10
9 SOL ET SOUS-SOL 11
10 PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE 11
11 CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 11
12 SITES ET PAYSAGES 11
13 EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS 11
14 CONDITION DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION 11

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Broyage Criblage Environnement est une société spécialisée dans le transit, regroupement, tri et préparation de plastiques, de déchets verts et déchets de bois. Les gravats, les déchets plastiques et de bois font l'objet d'un tri et d'un broyage avant d'être envoyés chez les clients de la société. Les autres déchets de type déchets verts sont compostés.
Elle exploite un site sur la commune de Livry-Louvercy classé initialement à déclaration. Les activités recensées nécessitent de classer l'établissement sous un régime d'autorisation environnementale.

Le présent dossier s'inscrit donc dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale pour régulariser les activités au titre du code de l'environnement mentionné à l'article L 512-1.

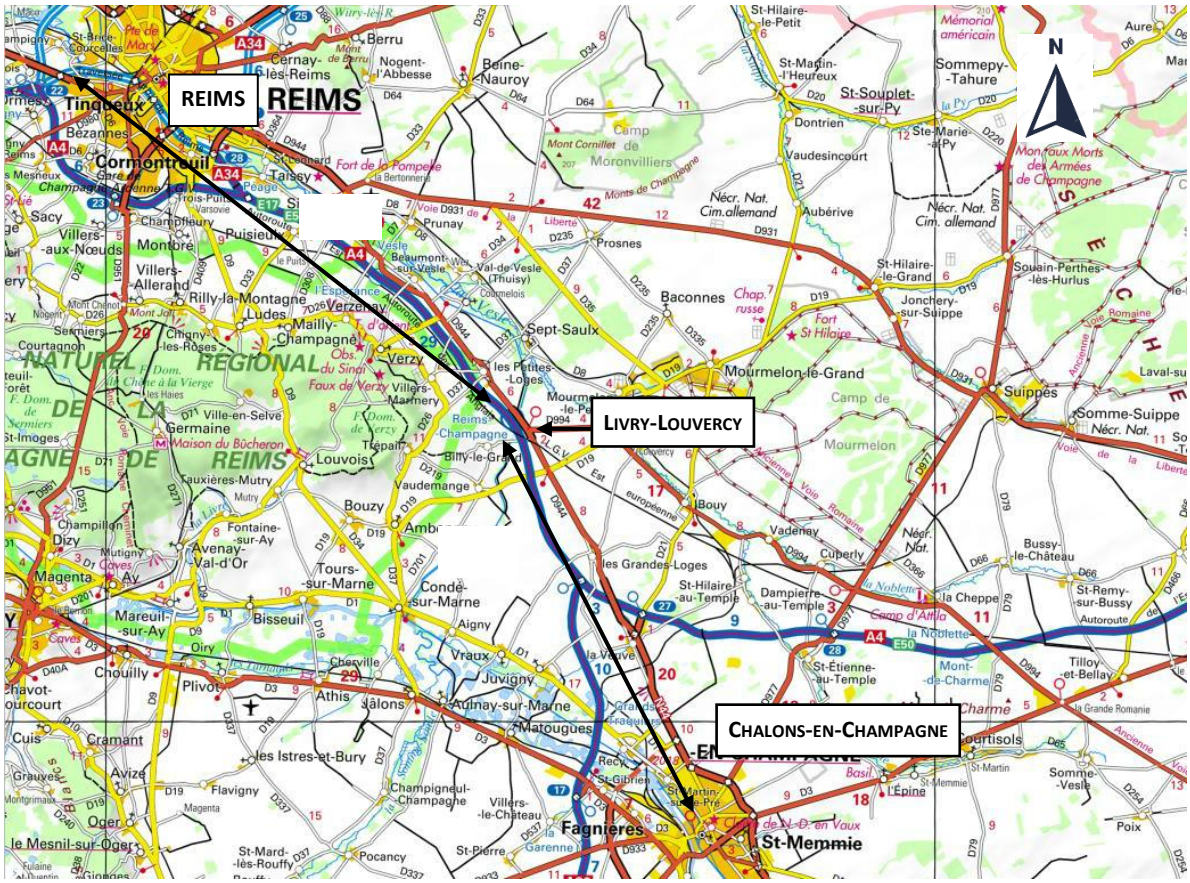
2 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Broyage Criblage Environnement est implanté à l'Ouest du territoire communal de Livry-Louvercy.
Cette commune du département de la Marne (51) appartient à la région Grand-Est. Elle est située à :

- 25 km au Sud Est de Reims ;
- 17 km au Nord-Ouest de Châlons-en-Champagne.

Broyage Criblage Environnement prend place :

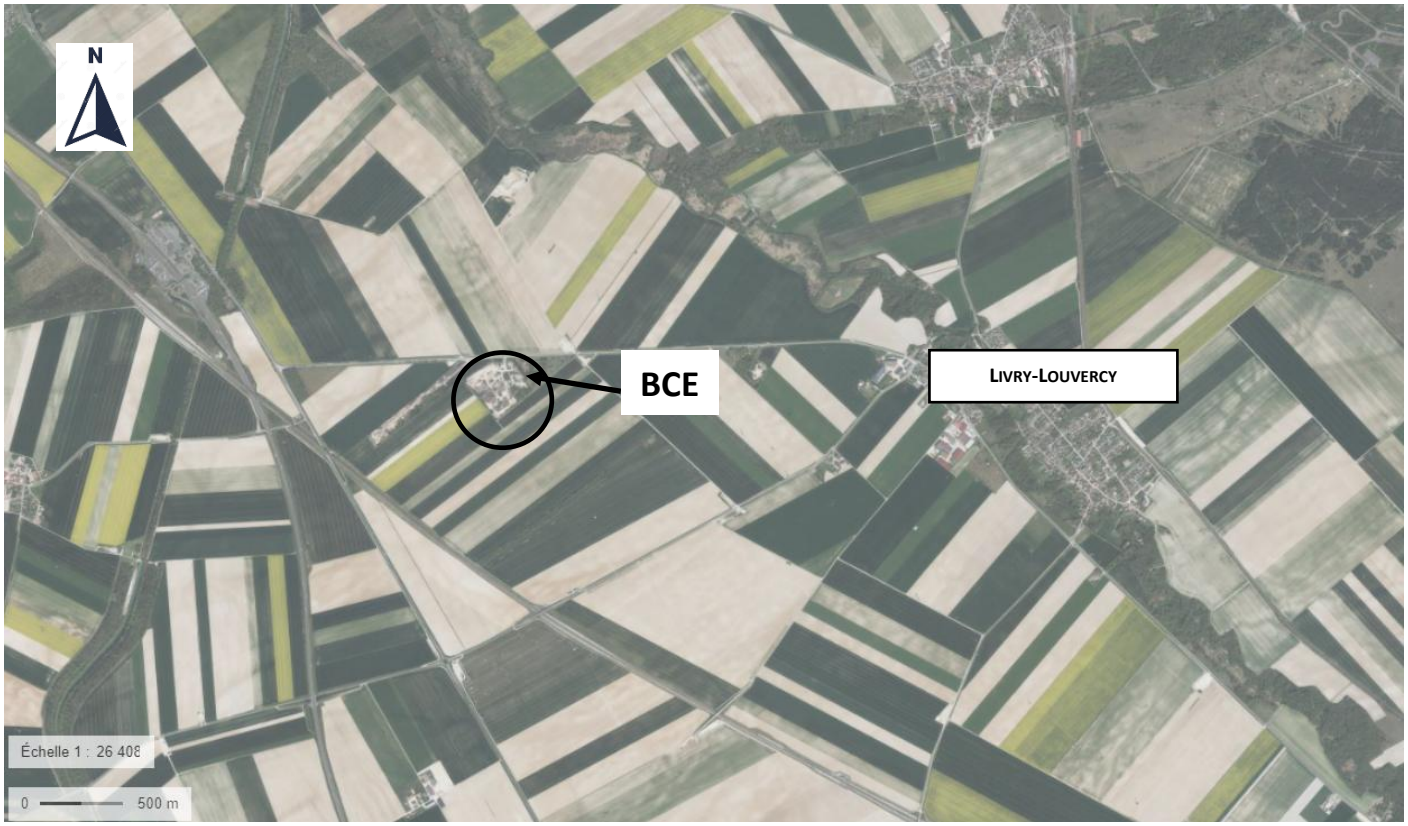
- en zone rurale ;
- en dehors de toute servitude naturelle ;
- hors d'un périmètre d'espace naturel classé ou patrimoine culturel ;
- à plus d'1,4 km des habitations les plus proches.



LOCALISATION DE LA COMMUNE

ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MARS 2026
Source : geoportail.gouv.fr

Le terrain se développe sur la commune de Livry-Louvercy, le long de la route départementale D994.



LOCALISATION DU TERRAIN

ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MARS 2026
Source : geoportail.gouv.fr

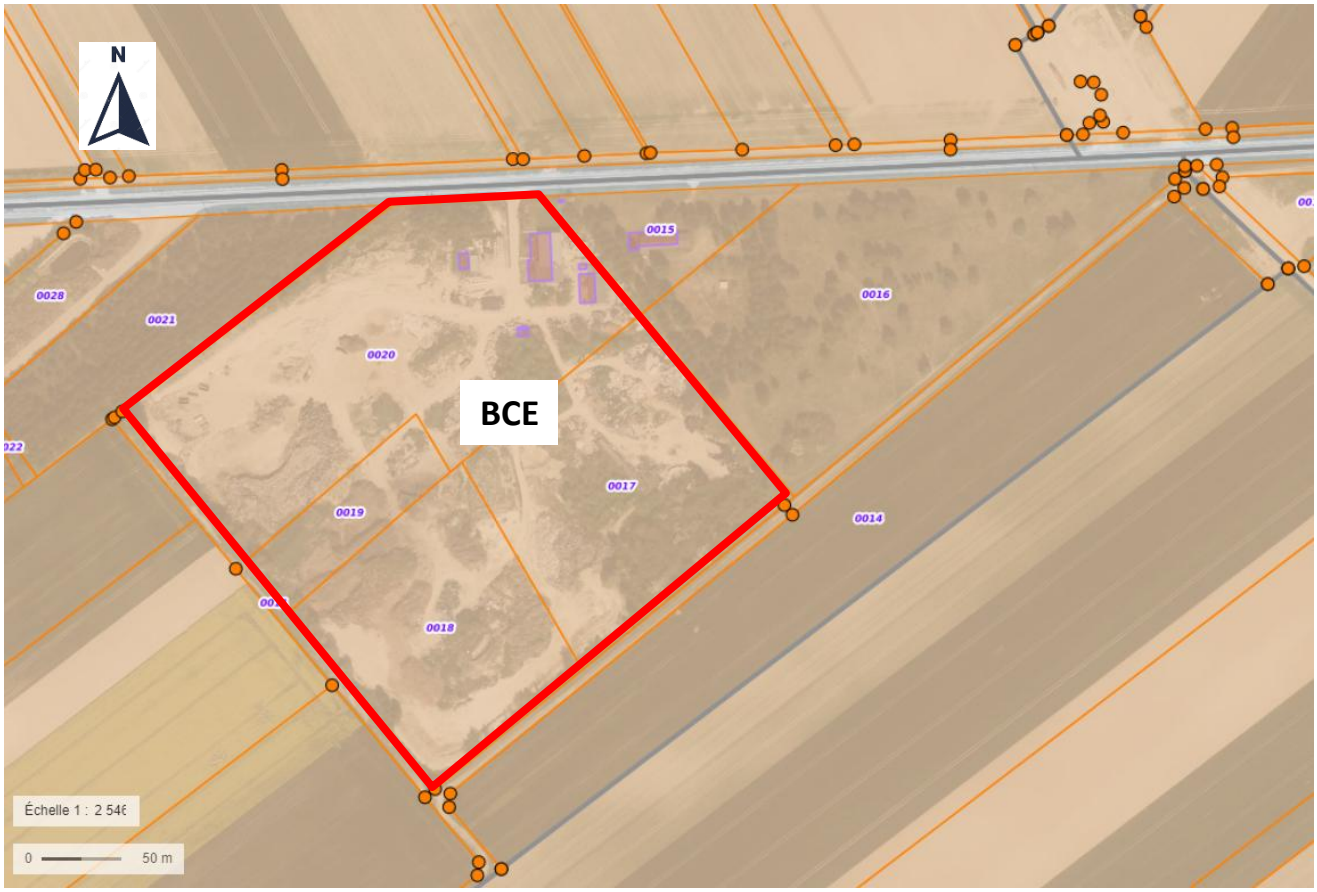
2.1 SITUATION CADASTRALE

Broyage Criblage Environnement occupe les parcelles cadastrées suivantes, pour une surface totale de 86 550 m² :

	Section	Parcelles	Superficie en m²
Livry-Louvercy	YB	17	23 488
		18	19 306
		19	5 813
		20	37 943

Broyage Criblage Environnement est locataire de l'ensemble des parcelles.

L'emprise du site est portée sur l'extrait de cadastre ci-après.



RELEVE CADASTRAL
Echelle non contractuelle – Mars 2026

La commune de Livry-Louvercy (51) dispose d'un Plan Local d'Urbanisme daté du 9 septembre 2006. Il est à noter que la commune de Livry-Louvercy appartient à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne dont le PLUi est en cours d'élaboration.

Broyage Criblage Environnement a implanté son site en zones A et UE du PLU de Livry-Louvercy. Les Installation Classées pour la Protection de l'Environnement y sont autorisées sous réserve qu'elles ne causent pas de nuisances incompatibles avec le voisinage.

Dans ces secteurs, sont admis :

- Pour la zone A : Les installations classées compatibles avec le caractère agricole de la zone ;
- Pour la zone UE : Les constructions et installations d'ordre industriel ou artisanal.

2.2 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

Le site d'implantation de BCE a été choisi car celui-ci permet de réaliser l'activité sur un site :

- D'une grande superficie afin de pourvoir stocker un grand volume de matériaux non dangereux ;
- En raison de son état initial proposant des bâtiments, un accès déjà présent et un terrain (ancien camp militaire) évitant ainsi la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain naturel ou agricole ;
- De l'absence de faune et de flore remarquable ;
- L'ensemble des activités ont lieu à l'extérieur mais à une distance de plus de 2 km des premières habitations ;
- Le site est implanté au centre d'un cercle de rayon de 100 km comprenant la majeure partie de ses clients. Cette implantation permet donc de limiter les rotations de poids-lourds depuis le site vers ses clients ;
- La présence d'une ceinture végétale entourant le site, composée d'arbres de hautes tailles ;
- D'une implantation en zone rurale éloignée des habitations.

3 FAUNE – FLORE – HABITATS NATURELS

3.1 Analyse de l'état initial

Le site est déjà en exploitation sur un terrain qui n'est pas anthropisé, hormis le bâtiment abritant le broyeur de plastique qui est constitué d'un hangar et d'une plateforme bétonnée. Le projet prévoit l'aménagement de surfaces imperméabilisées que pour le stockage des plastiques et des déchets verts.
Aucune flore ou faune remarquable n'y est répertoriée.

3.1.1 Etat initial du site

En 2026, la majeure partie de la surface du site est occupée par les zones de stockage de gravats, de plastiques et de bois entrecoupées de zones boisées. Les abords extérieurs forment une ceinture d'arbustes et d'arbres.



PHOTO AERIENNE DU SITE – MARS 2026
Source : Google Maps

3.1.2 Zones naturelles remarquables

Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

L'implantation du site n'est pas dans une zone ou un espace protégé. Voici les espaces protégés à proximité de la zone d'implantation.

PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Le PNR de la Montagne de Reims (FR8000024) est situé à 3,6 km à l'Ouest du site.

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les ZNIEFF de type I les plus proches sont :

- « FORETS ET PELOUSES DES GARENNES ET DES TOURNANTS A VILLERS-MARMERY » (210008994) à 4,5 km à l'Ouest (1) ;
- « BOIS ET PELOUSES DE LA CENDRIERE A TREPAIL » (210009368) à 5,5 km à l'Ouest (2) ;
- « ZONE DES FAUX DANS LA FORET DOMANIALE DE VERZY » (210002034) à 7,5 km à l'Ouest (3).

Les ZNIEFF de type II les plus proches sont :

- « MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES » (210015554) à 4,5 km à l'Ouest (4) ;
- « VALLEE DE LA VESLE DE LIVRY-LOUVERCY A COURLANDON » (210000726) à 1,2 km au Nord (5) ;
- « PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON » (210000981) à 4,2 km à l'Est (6).

Aucune ZNIEFF n'est répertoriée à proximité immédiate ou sur le terrain du projet.

Les zones NATURA 2000 les plus proches du projet dans un rayon maximum de 20 km étant toutes soumises à la directive habitats sont les suivantes :

	Nom	Identifiant	Positionnement par rapport au projet	Distance du projet (en km)
1	**Savart du camp militaire de Moronvilliers**	**FR2100256**	Au Nord	11
2	**Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims**	**FR2100274**	Au Nord-Ouest	18,1 zone la plus proche
3	**Marais de la Vesle en amont de Reims**	**FR2100284**	Au Nord-Ouest	6,2 zone la plus proche
4	**Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés**	**FR2100312**	Au Sud-Ouest	4,5 zone la plus proche
5	**Marais d'Athis-Cherville**	FR2100286	Au Sud-Ouest	15
6	**Savart du camp militaire de Mourmelon**	FR2100258	Au Nord-Est	10,2 zone la plus proche

Le site n'est pas concerné par la présence de corridor ni par la trame verte et bleue, celle-ci étant située à plus de 1 kilomètre.

Aucune zone humide n'est répertoriée sur le terrain du projet.

3.1.3 Conclusion

L'état initiale du site montre que celui-ci n'est pas implanté dans une zone protégée, dans une zone humide ou n'intercepte un corridor écologique.

3.2 Analyse des effets du site sur l'environnement

La société BCE ne présente pas de rejets susceptibles d'affecter la Faune et la Flore.

Les espaces potentiels protégés ou sensibles sont à plusieurs kilomètres ou dizaines de kilomètres du site. Les activités réalisées ne seront pas de nature à altérer les habitats ou populations d'espèces.

Aucun enjeu n'est inventorié sur le terrain.
Ainsi, le terrain n'est pas connecté avec les espaces naturels identifiés.

La présence d'habitats favorables aux alentours fera que les transits de la faune, de l'avifaune ou de chiroptère seront dirigés vers ces habitats favorables.

Le projet est donc compatible avec les dispositions afférentes à la préservation du milieu naturel et de la biodiversité.

Les rejets d'eaux usées des bureaux sont dirigés vers le système d'assainissement non collectif.
Les eaux pluviales sont infiltrées directement au sol sur le site pour les surfaces non imperméabilisées, les eaux pluviales sont récoltées dans un bassin étanche pour les zones ayant une surface imperméabilisée car elles sont susceptibles de drainer des effluents.

Le site ne contient pas de produits directement ou indirectement toxiques pour la faune, la flore.

Le site sera à l'origine d'émissions atmosphériques exclusivement produites par le trafic routier qui en moyenne comprend 2 véhicules de type poids lourds et environ 25 véhicules légers.

Les rejets atmosphériques ne sont pas de nature à modifier la qualité de l'air ni d'impacter la faune et la flore à proximité du site.

3.3 Mesures prévues pour éviter ou compenser les effets négatifs du site sur l'environnement

L'activité du site BCE repose sur la collecte déchets non dangereux : bois, plastiques et gravats. Les mesures qui permettent d'éviter des effets négatifs sur l'environnement sont :

- Le site n'accepte pas de lots de déchets dangereux ou de lots de déchets qui ne seraient pas conformes au cahier des charges de réception de ces déchets ;
- La zone de compostage est étanche est reliée à un bassin de rétention étanche afin d'accueillir les effluents issus du compost. Ces effluents chargés en matières organiques concentrées pourraient avoir un impact ponctuel sur la nappe d'eau ou créer une zone de pollution du sol ;
- La zone de stockage de plastique est aussi imperméabilisée afin de récupérer d'éventuels effluents. Les plastiques sont contenus dans des big-bags fermé afin d'éviter leur envol ;
- Le mode de stockage a été réalisé pour éviter ou réduire la propagation d'un incendie ;
- L'activité du site ne produit pas de rejet aqueux ni de rejet atmosphérique.

Le site a été choisi afin de ne pas acheter de terrains en zones agricoles qui obligeraient à construire sur des zones d'habitat d'oiseaux ou de petits mammifères.

4 EAU

4.1 Analyse de l'état initial

4.1.1 Eaux superficielles

Les cours d'eau de surface les plus proches de la zone d'étude sont :

- La Vesle, située à 1,4 km au Nord du site ;
- Le canal de l'Aisne à la Marne est situé à 1,5 km à l'Est du site.

Le site n'est pas situé dans une zone inondable.

4.1.2 Eaux souterraines

Le sens d'écoulement des nappes phréatiques est orienté selon la direction Est-Ouest. Les masses d'eau situées au droit de la commune de Livry-Louvercy sont :

- La Nappe de la Craie de Champagne nord ;
- La Nappe Albien-néocomien captif.

La nappe de la Craie de Champagne nord sera la nappe potentiellement impactée en cas de pollution des sols, elle se situe à 8 m de profondeur. Son sens d'écoulement va du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

4.1.3 Environnement humain

D'après la carte des aires d'alimentation de captage, le site ne se situe pas sur l'une de ces aires. L'aire la plus proche étant celle des Petites-Loges.

L'alimentation en eau des bureaux est assurée par un puits mais exclusivement pour les besoins sanitaires (toilettes et douches). Le site n'est pas relié à un réseau d'adduction d'eau.

Le site est raccordé à une micro-station afin de traiter les eaux usées domestiques sans rejet vers le milieu extérieur. La cuve est vidée si besoin par un prestataire agréé.

Hors surfaces étanches, les eaux pluviales sont infiltrées directement sur le sol, les effluents drainés via les surfaces étanches sont acheminés vers les 2 bassins de récupération étanches eux-aussi. Le volume des bassins est calculé en tenant compte de l'évaporation naturelle et pour une pluie de type centennale.

4.2 Analyse des effets et des impacts du site sur l'environnement

4.2.1 Alimentation et consommation en eau

L'alimentation en eau des bureaux est assurée par un puits mais exclusivement pour les besoins sanitaires (toilettes et douches).
Le site disposera d'un compteur d'eau et d'un disconnecteur.
Le site n'est pas relié à un réseau d'adduction d'eau potable.
Les eaux usées seront renvoyées vers la micro-station avant traitement par un prestataire. Il n'y a pas de rejet d'eaux usées vers le milieu naturel.

4.2.2 Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales qui tombent sur le site dans les zones non imperméabilisées sont directement infiltrées par le sol.
Les eaux de toitures du bâtiment principal sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (descentes de gouttières, regards, conduits) puis infiltrées via un puisard.

4.2.3 Gestion des eaux pluviales des zones étanches

Les eaux pluviales, ruisselant sur les zones étanches : zones de stockage du Bois A et B, du compost et des plastiques seront collectées par gravité en direction des bassins étanches.
Broyage Criblage Environnement est donc équipé de 2 bassins de rétention permettant :

- 1 permettant la collecte des résidus solides provenant de la plateforme de stockage des plastiques drainés par les eaux pluviales ;
- 1 permettant la collecte, le stockage et la réutilisation des eaux de pluie pour la fabrication de compost (les eaux du bassin de rétention de la plateforme seront réutilisées pour humidifier le compost) issues des zones de stockage du bois et des déchets verts.

Les visites d'inspections visuelles des bassins permettront de réaliser les procédures de nettoyage de ces bassins (nettoyage, curage, entretien…). Les matières récupérées seront traitées comme « déchets ».
En cas de débordement des bassins, seules l'eau de pluie sera évacuée, les matières étant retenues dans le bassin, évitant ainsi toute pollution.

4.2.4 Gestion des eaux usées industrielles (EI)

Il n'y a pas de rejet d'eaux usées industrielles.

4.3 Conformité aux schémas

Le site a été réalisé afin d'être compatible avec :

- Le SDAGE 2022-2027 du bassin Seine – Normandie :
 - Pas de présence de zones humides sur le site
 - Aucun effluent domestique n'est rejeté
 - Les eaux pluviales sont directement infiltrées à la parcelle
 - Aucun produit fertilisant, ni produit phytosanitaire ne sera utilisé sur le site
 - Pas de rejets d'eaux usées industrielles et domestiques
- Le SAGE Aisne Vesle Suippe :
 - Le site n'est pas consommateur d'eau
 - L'activité du site n'est pas susceptible de polluer la nappe phréatique
 - Le site ne se situe pas dans le lit d'un cours d'eau ni dans une zone humide
- (SRADDET) du Grand Est :
 - Le site BCE s'inscrit dans une démarche de développement durable par son activité de collecte et de recyclage de matériaux
 - Le site choisi permet de ne pas consommer d'espaces naturels ni d'avoir d'impact négatif sur le milieu naturel. L'activité n'est pas consommatrice de ressources
 - Le site vend une partie de ses stockages issus de la collecte à des clients provenant de France, mais aussi en direction de la Belgique et du Luxembourg

5 AIR

Le site n'étant pas émetteur de rejet hormis ceux liés au gaz d'échappement, aucune mesure n'est prévue pour éviter ou compenser des effets négatifs du site (le flux de véhicules sera lui aussi peu important, environ une trentaine de véhicules par jour au maximum).
Parmi les consignes d'exploitation, BCE limitera la vitesse sur site et chaque camion sera bâché afin d'éviter l'envol de poussière. Par ailleurs, les activités de broyage et concassage sont des activités réalisées de manière ponctuelle à la demande des clients.

6 BRUIT

Le site est situé dans une zone rurale. La principale source de bruit dans ce secteur est liée à la circulation routière. L'ensemble des activités ont lieu à l'extérieur mais à une distance de plus de 2 km des premières habitations.

Les sources de bruit engendrées par la société sont issues des installations suivantes :

- Le trafic routier ;
- Les activités de broyage et concassage ;
- Les activités de chargement déchargement de matériaux.

Des mesures de niveaux sonores ont été réalisées en période de pleine activité du site le 20 août 2025. Le rapport acoustique diurne, a permis de déterminer que les niveaux sonores de l'activité et les émergences correspondantes à la différence des niveaux sonores entre le site en activité et à l'arrêt (état « zéro ») étaient conformes à l'arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Afin de limiter les nuisances sonores, BCE a mis en place les mesures suivantes :

- L'activité n'est pas continue au cours de la journée de travail, elle répond aux besoins à un instant t c'est-à-dire à la demande d'un client.
- Le week-end et les jours fériés, il n'y a aucune activité. Les horaires de l'entreprise sont de 7h à 17h du lundi au vendredi.

7 DECHETS

Le site est un centre de collecte et de traitement de déchets non dangereux issus des centres de collecte situés dans un rayon d'environ 100 km.

Broyage Criblage Environnement est concerné par l'organisation du tri, de la collecte et de l'élimination de ces déchets. Ces activités sont centrées sur la préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux. Les déchets de bois et les plastiques sont traités afin d'être valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie. L'activité de compostage permet une valorisation agronomique.

Ces activités permettent une gestion de proximité et sont pleinement compatibles avec le programme national de gestion des déchets.

Broyage Criblage Environnement veille, par ailleurs, particulièrement à éviter l'apparition de conditions anaérobie dans les andains. En effet, le broyage du bois est réalisé en fonction des demandes clients. Cette disposition permet de limiter le stockage sur site de bois broyé et par conséquent de limiter le risque incendie.

8 TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

Les axes principaux d'accès au site sont donc la RD 994 et surtout la RD 944 ex-nationale 44- axe Chalons – Reims, qui rejoint l'autoroute A4. Les voies d'accès sont donc prévues pour absorber l'ensemble du trafic. Le site possède une entrée qui permet d'accueillir les poids-lourds à l'intérieur du site.

Le trafic lié aux activités est estimé à 40 camions par jour au maximum et 5 véhicules légers.
Soit un total de 45 véhicules / jour, ce qui représente environ 11 700 véhicules par an sur 260 jours de fonctionnement du site.
La Route Départementale 994 compte une fréquentation de 1 303 véhicules par jour.
L'exploitation du centre de valorisation représente environ 3% de ce trafic (déjà comptabilisés).

De plus, afin de ne pas créer de problématique sur la voie publique et à la vue du faible trafic, le site a été aménagé afin d'accueillir les poids-lourds à l'intérieur du site. Par ailleurs, la société ne fonctionnera pas le samedi après-midi ni le dimanche.

9 SOL ET SOUS-SOL

Le site n'est pas recensé comme un site historiquement pollué.

Le site stocke matières solides naturelles et non dangereuses : bois, déchets verts, gravats et plastiques.
En termes de rejets industriels, il n'y a pas de rejet aqueux ni de rejet atmosphérique.

En fonctionnement normal, l'installation ne génèrera pas de rejet susceptible d'impacter le sol. En effet, les effluents issus en particulier de l'activité de compostage seront recueillis dans un bassin étanche.

Le risque de pollution des sols est présent en cas de sinistre. Les mesures compensatoires intègrent les mesures de protection mises en œuvre en cas de sinistre, les eaux d'extinction qui sont évaluées selon la D9A pour un volume de 125 m^3 seront collectées dans les bassins de rétention.

10 PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

L'installation est isolée vis-à-vis des habitations des villages alentours.
Aucun monument ou site classé n'est inventorié à moins de 2 km du terrain projeté. Les activités ne sont donc pas susceptibles de porter atteinte au patrimoine.

11 CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les consommations énergétiques du site sont très faibles car limitées à l'utilisation des bureaux ou locaux sociaux. D'autre part, l'activité de broyage et concassage utilise les énergies fossiles comme le gasoil non routier pour le fonctionnement des outils.

Sur le site, différentes mesures seront mises en place pour limiter la consommation d'énergie et avoir une utilisation rationnelle de celle-ci :

- Un suivi des consommations de gasoil sera effectué et des actions correctives sont mises en œuvre si une dérive est observée ;
- Une sensibilisation globale des salariés aux économies d'énergie ;
- Les outils de broyage et concassage ne sont utilisés qu'en cas de demande d'un client permettant de limiter les gaz d'échappements et d'optimiser les consommations en gasoil ;
- La maintenance et le renouvellement du parc outils permettent de garantir des engins en bon état de fonctionnement.

L'activité du site étant portée sur la valorisation de déchets non dangereux participe aux actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.
Le regroupement des déchets sur site implique aussi l'apport et l'évacuation des matériaux en grande quantité et de manière régulière en direction de site des clients.

12 SITES ET PAYSAGES

Le site est implanté en zone rurale bordé de végétaux , arbres et arbustes. On y trouve aussi des bâtiments dont les façades n'ont pas subi de modification. La zone d'implantation est visible depuis plusieurs kilomètres car le paysage n'est pas vallonné, cependant les activités du site restent cachées grâce à la ceinture végétale.

13 EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

La société Broyage Nord Est dont la limite de propriété se situe à environ 60 m exerce des activités de broyage de bois A, bois B et déchets verts.
Les impacts cumulés de ces activités portent sur des nuisances sonores potentielles. Ces 2 sites sont cependant isolés.

14 CONDITION DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

En cas de cessation d'activité, avec ou sans reprise par un tiers, l'exploitant sera tenu de laisser le site dans les meilleures conditions de sécurité et de propreté.

En tout état de cause, le site sera restitué dans un état compatible avec les activités autorisées dans le document d'urbanisme de la commune en vigueur à la date de dépôt du présent dossier (zone d'activité industrielle er agricole).